DLP-9-8-78026630

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38
Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin N° 136 - 8 Août 1978

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Le deuxième vol des Tordeuses de la grappe se développe d'une façon très irrégulière avec une prédominance Cochylis dans la plupart des zones viticoles de la Circonscription sauf en COTE D'OR où l'Eudémis domine nettement.

Les pontes sont trouvées très difficilement mais les premières pénétrations, rares, ont été observées en SAONE et LOIRE (Voir notre bulletin n° 135 du 26 juillet) et dernièrement en Côte de BEAUNE et dans le JURA.

Une application est donc conseillée en fin de semaine dans tous les "climats" précoces où les Tordeuses causent habituellement des dégâts.

MILDIOU : Dans les rares secteurs ou parcelles présentant des taches, renouveler la protection en ajoutant un fongicide à la bouillie insecticide.

TABAC

MILDIOU : Bien que remontant jusque dans le département de l'AIN, il ne semble pas qu'une attaque tardive soit à craindre. Si nécessaire effectuer un poudrage avec du Manèbe à 8 % après avoir détruit les feuilles atteintes.

COLZA

TRAITEMENT FONGICIDE DES SEMENCES : Pour éviter la destruction de la jeune plante ou du collet par un champignon parasite (Phoma, Alternaria ou Sclérotinia), nous conseillons l'utilisation de semences traitées avec l'un des fongicides suivants :

- organo-mercuriques = 3,75 g de matière active par quintal de semences
- captane = 240g " " " "
- oxyquinoléate de cuivre = 37,5 g " " " "
- thirame = 240 g " " " "

Etant donné les difficultés d'enrobage sur l'exploitation, l'emploi de semences livrées traitées est préférable.

ALTISES : De la levée au stade "deux feuilles vraies", la jeune plantule de colza doit être protégé des altises par un traitement insecticide des semences. Les matières actives disponibles sont :

- le lindane = 50 g de matière active par kilo de semences
- l'association lindane + endosulfan = 50 g + 125 g/kg
- le méthiocarbe (MESUROL) = 25 g/kg

Le Mesurol assure une certaine répulsion des altises, constatée par une nette diminution des morsures, limitant les préjudices sur jeune plant de colza.

L'utilisation du carbofuran (CURATER) en traitement d'assurance peut avoir une efficacité prolongée sur les adultes et les larves d'altises. Ce produit doit être localisé avec un épandeur de micro-granulés au moment du semis (8 à 12 kg/Ha pour un écartement de 34 cm). Ce traitement est relativement coûteux (150 à 170 F/Ha).

.../...

P.65

DESHERBAGE :

Avant la période de semis du colza, il est opportun de penser aux herbicides susceptibles d'être utilisés sur cette culture.

L'herbicide à utiliser sera choisi en fonction des terres et de l'équipement de l'exploitation, des adventices dominantes (présentes ou susceptibles d'envahir la parcelle) et des possibilités d'utilisation (pré-semis ou post-levée).

Désherbage en pré-semis du colza :

- Avadex (diallate)	= 3,5 à 4 l/Ha (produit commercial)
- Tréflan (trifluraline)	= 2,5 l./Ha " "
- Planavin (nitralin)	= 1,5kg de Planavin 75/Ha " "
	= 2,5 l.de Planavin W 50/Ha" "
- Devrinol (napropamide)	= 2 kg à 2,5 kg/Ha " "
- Zulan ou Fulton (nitralin + napropamide)	= 2,5 kg/Ha " "

Désherbage en post-semis, pré-levée :

Le Téridox (dimétachlore) est un produit récemment autorisé. Il est utilisable en pré-levée dans les cinq jours qui suivent le semis. Sa dose d'emploi est de 2,500 litres par hectare en sols légers et filtrants et de 3 litres par hectare dans les autres terres.

Nous devons signaler que deux années de suite, dans les essais de la Circonscription cet herbicide s'est révélé fréquemment phytotoxique, en particulier sur sols filtrants et terres battantes.

Désherbage en post-levée du colza :

- Dowpon ou Alatex (dalapon)	= 2,5 kg/Ha	(produit commercial)
- Legurame PM (carbétamide)	= 3 kg/Ha	" "
- Kerb 50 (propyzamide)	= 1,5 kg/Ha	" "
- Kerb ultra (propyzamide + diuron)	= 1,2 kg/Ha	" "
- Pradone TS (carbétamide + diméfuron)	= 3,5 kg/Ha	" "
- Suffix 20 (benzoylprop-éthyl)	= 5 l./Ha	" "

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche Comté"

G. VARLET.

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse N° 527 AD.